

- NOTE D'INFORMATION CONTRATS BLEUS - 07 DECEMBRE 2011

A destination de tous les adhérents F2DP

Chers adhérents,

Les Contrats Bleus suivent leur cours, à un rythme soutenu. Etant en perpétuel mouvement, il est délicat d'en avoir une photographie stable. Néanmoins, nous sommes en mesure de vous communiquer aujourd'hui des informations encourageantes.

Concernant les **Contrats Bleus 2008**, grâce à la compensation avec les indemnités CB 2009 et aux remboursements volontaires, nous avons réussi à réunir la moitié de la somme à rembourser. Nous tenons à remercier tous les adhérents qui ont pu contribuer à cette démarche, et notamment ceux qui ont poursuivi leur engagement en 2010 et 2011.

Pour les autres, les dossiers vont bientôt passer aux mains de l'Administration. Il est encore temps de nous retourner un chèque de remboursement à l'ordre du F2DP. Notre équipe reste à votre entière disposition pour vous aider à trouver la solution la plus adéquate et la moins contraignante pour votre armement.

Les indemnités **Contrats Bleus 2009**, pour rappel, **ont été versées en juin et juillet derniers**, à hauteur de 1 850 000 €. Les armateurs concernés ont reçu une fiche-synthèse individuelle, présentant le solde à l'issue de l'opération. Au cas où vous ne l'auriez pas reçue, merci de nous en informer afin que nous puissions vous la renvoyer dans les meilleurs délais.

Pour l'**année 2010**, les dossiers ont été déposés dans le courant de l'été auprès de la DIRM (Direction Inter Régionale de la Mer) dont dépend votre navire. **Les contrôles sont toujours en cours, ils touchent à leur fin pour le premier semestre.** La procédure va encore prendre un peu de temps, puisque la DIRM doit transmettre le dossier au comptable public qui débloquera les fonds à l'issue de son propre contrôle. Nous ne pouvons donc que vous conseiller d'être patients, et cela, **dans l'intérêt de sécuriser au maximum les indemnisations** que l'on sera amenés à vous verser. Nous vous tiendrons au courant de la suite de ces contrôles et du versement des indemnités correspondantes dans les mois à venir.

Les **Contrats Bleus 2011** ont été riches en péripéties : en août dernier, la DPMA nous a annoncé que les mesures suivantes n'avaient finalement pas pu être retenues faute de crédits disponibles :

-
- 4.12 : Réduction de la corde de dos et du bourrelet de 5%
 - 4.3.1 et 4.3.2 : Maillage des ailes et du grand dos supérieurs de 20 ou 25% au maillage du cul

Avec les autres structures porteuses (Ar Mor Glaz, Cap Horizon et le Comité Local de Paimpol), nous avons travaillé conjointement pour que ces mesures soient réintégrées au dispositif.

Nous avons obtenu gain de cause. Cependant, **la mesure « corde de dos » ne pourra être indemnisée qu'à hauteur de 1% du chiffre d'affaires**. C'est très regrettable, mais nous pouvons quand même nous en féliciter, dans la mesure où cette mesure n'était même plus retenue il y a quelques mois.

Les autres mesures n'ont pas bougé. Les contrôles ont déjà commencé et nous ferons au mieux pour remettre notre dossier au plus tôt, à réception de vos pièces justificatives.

Un petit rappel des pièces à fournir pour 2011 :

- **l'attestation comptable de chiffre d'affaires certifiée** par votre groupement ou par votre expert-comptable, dès que vous la recevrez.
- **les log-books de toutes les marées** sur la période de mise en œuvre du/des contrat(s) bleu(s), ainsi que les log-books de l'année de référence pour les mesures qui prennent en compte les antériorités (maillage à 100 ou à 80 avec PMC, raccourcissement des marées, réduction de la longueur de la corde de dos, etc.)
- **les données RIC 2011** au format Excel (quantités débarquées et valeur des ventes par espèce et par jour de vente)
- les pièces justificatives (**factures, attestations...**) prévues dans les fiches-mesures
- les **attestations de ramassage des déchets** ou toute autre déclaration nous permettant de justifier le versement d'une indemnisation sur cette mesure
- les **attestations de contrôles physiques**

Nous sommes heureux de vous annoncer que la CMCS, filiale de la Coopération Maritime, qui gère, entre autres missions, les Contrats Bleus pour le compte du F2DP, vient d'ouvrir ses bureaux à Couëron. Deux salariées y travaillent à temps plein :

- Delphine Monnier, delphine.monnier@f2dp.org
- Magali Lorcet, magali.lorcet@f2dp.org

Vous pourrez leur envoyer les pièces justificatives à l'adresse postale suivante :

CMCS - Antenne de Couëron - 8 impasse de la Lande Bourne - 44220 COUËRON
Téléphone : 02.51.11.28.68 - 09.67.06.28.68

Pour la fin de l'année 2011, il est encore possible de participer à une **session de formation au développement durable**. Pour les adhérents qui le souhaiteraient, par exemple pendant les vacances de Noël, merci de nous en tenir informés rapidement afin que nous

puissions prévoir l'organisation nécessaire avec nos partenaires. Une session pourra être organisée si au moins 5 bateaux / 20 marins inscrits sur le rôle peuvent être présents. L'indemnité est de 200€ par jour et par marin.

Les **Contrats Bleus** sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année 2013. Nous anticipons d'ores et déjà leur mise en œuvre sur **2012**, en élaborant de nouvelles mesures. Ce projet Contrats Bleus est mis en place dans l'intérêt de la filière toute entière, et doit profiter à chaque adhérent. C'est donc à vous de nous indiquer les mesures qu'il vous semble possible de présenter pour 2012. Nous ne pouvons que vous aider à y réfléchir et à les rédiger au mieux afin qu'elles soient retenues par le Comité de sélection.

Pour qu'elles vous conviennent au mieux, vous pouvez nous faire remonter toute information que vous jugerez utile sur la possibilité de faire évoluer vos engins de pêche, d'être plus sélectif, de rendre la mer plus propre ou encore de s'associer à des projets (partenariats scientifiques, parcs marins, Natura 2000 en mer, etc.) pour mieux connaître le milieu marin. Nous sommes à l'écoute de vos propositions jusqu'au début du mois de janvier. Nous essaierons de les intégrer au mieux dans le dispositif CB 2012.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter, cela permet de mieux vous connaître et donc de bien savoir comment défendre votre dossier, dans les meilleures conditions. Des réunions locales sont toujours possibles et à encourager pour une transmission régulière des informations.

Comptant sur votre participation et vous en remerciant,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Philippe MERABET,
Président du F2DP

